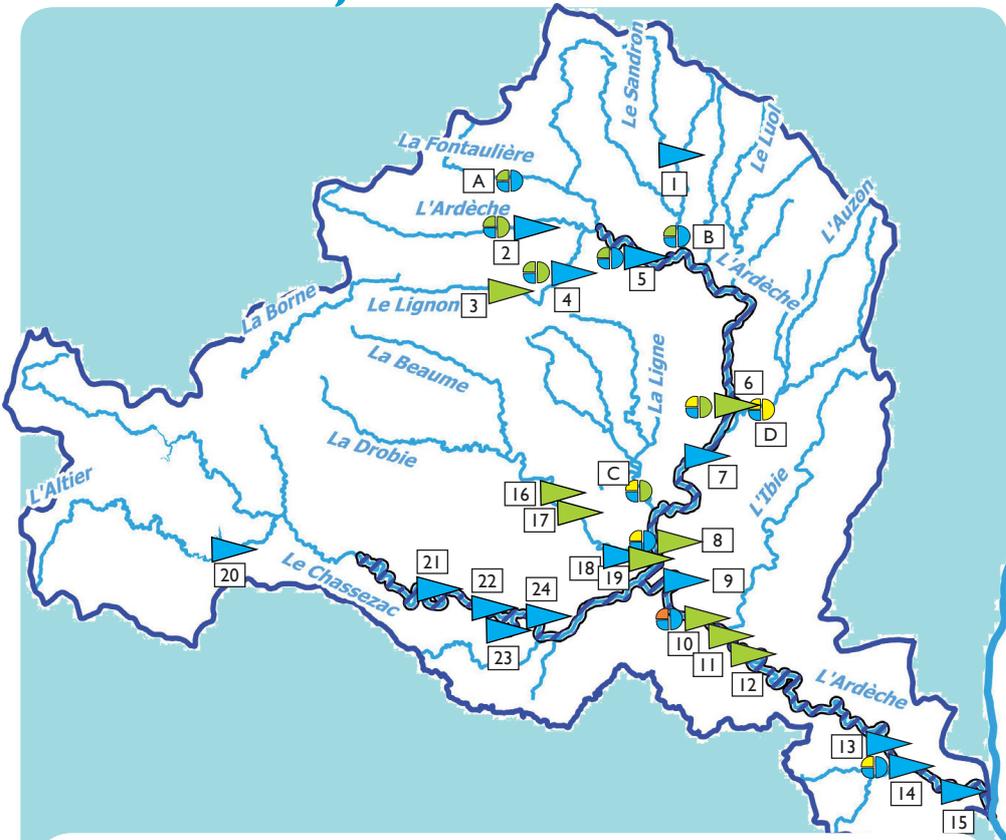


numéro du
20 août 2015

Qualité de l'eau des rivières Ardèche, Beaume et Chassezac



Qualité des eaux de baignade :
Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :
résultats des prélèvements des 10, 11 et 18 août 2015

- bonne qualité
- qualité moyenne
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

(Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :
Analyses réalisées par l'EPTB Ardèche Claire.
résultats des prélèvements des 18 et 19 août 2015

	très bon	Oxygène dissous Azote (NH ₄ , NO ₃ , NO ₂ , affichage du plus déclassant) Phosphate (PO ₄)
	bon	
	moyen	
	médiocre	
	mauvais	
	pas d'analyse sur cette campagne	

(Circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

5ème et dernier bulletin Inf'eau pour la saison estivale 2015 : les analyses réalisées ont montré la bonne qualité de nos rivières

Sur le bassin de la **Beaume**, les résultats des analyses régulières sont bons, même si les pluies de mi août ont provoqué quelques dégradations temporaires sur les sites de la Tourasse et Peyroche.
Alain GIBERT, Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie.

Sur le bassin du **Chassezac**, les sites de baignade du Pont de Gravières et du Nassier ont de nouveau fait l'objet d'une pollution non expliquée cette semaine et ont donc dû être fermés pour assurer la sécurité des baigneurs. La qualité de l'eau est restée bonne et stable sur les autres sites.
Gérard GSEGNER, Président du Syndicat de rivière Chassezac.

Sur le bassin de l'**Ardèche**, les résultats des analyses régulières sont bons sur l'ensemble des sites de baignade, même si les pluies de mi août ont également provoqué quelques dégradations temporaires sur les sites les plus sensibles.
Sur l'ensemble du bassin versant, nous nous félicitons de la qualité de nos rivières malgré les faibles niveaux d'eau. La gestion des sites de baignade par les gestionnaires est également exemplaire, afin de garantir un service de qualité aux baigneurs.
Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la Commission Locale de l'Eau.

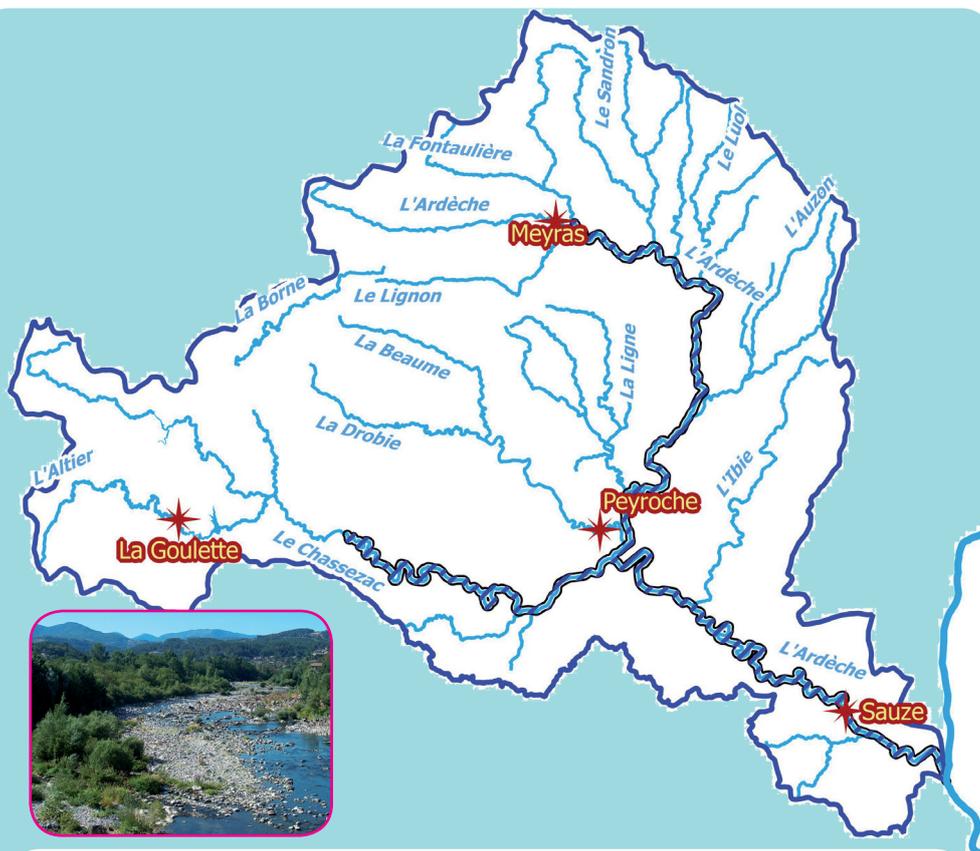
- Plages - bassin de l'Ardèche :**
- 1 - Plage du Pal - Antraigues
 - 2 - Pont du Diable - Thueyts
 - 3 - Plage communale - La Souche
 - 4 - La Turbine - Jaujac
 - 5 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade
 - 6 - Plage du vieux pont - Vogüé
 - 7 - Plage du pont (la Reine) - Balazuc
 - 8 - Plage allée du stade - Ruoms
 - 9 - Plage site 1 - Sampzon
 - 10 - Plage aval du pont - Salavas
 - 11 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc
 - 12 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc
 - 13 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
 - 14 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
 - 15 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche
- A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
B - Amont confluence - Volane - Vals les bains
C - Charillac - Ligne - Chauzon
D - Auzon - St Germain
- Plages - bassin de la Beaume :**
- 16 - Plage du Petit Rocher - Joyeuse
 - 17 - La Tourasse - Rosière
 - 18 - Plage du village - Labeaume
 - 19 - Plage de Peyroche - St Alban Auriolles
- Plages - bassin du Chassezac :**
- 20 - Plan d'eau de Villefort - Villefort
 - 21 - Plage du Pont de Nassier - Chambonas/Les Salles
 - 22 - Plage de Malpas Cornillon - Les Vans
 - 23 - Plage de Mazet - Berrias et Casteljau
 - 24 - Plage de Chaulet - Berrias et Casteljau



1er bilan de la saison 2015
Durant tout l'été, en alternance avec les Agences Régionales de Santé (ARS), les Syndicats de Rivière (pour le compte des communes) ont réalisé des analyses de la qualité des eaux de baignade :
- 5 campagnes de contrôle ont été réalisées par l'ARS avec 100 % de résultats conformes
- environ 250 mesures ont été réalisées par les Syndicats pour assurer le suivi et la gestion des sites au quotidien

principaux cours d'eau
 portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac



... Des niveaux d'eau toujours très bas dans les rivières

La baisse des températures et quelques orages les 10 et 14 août ont permis une stabilisation bénéfique des niveaux d'eau dans nos rivières.

Toutefois la situation de sécheresse sur l'ensemble du bassin versant et les assècs de certaines portions de cours d'eau perdurent, avec des milieux aquatiques qui restent très vulnérables.

Ajustement du soutien d'étiage :

Les débits de soutien d'étiage sur l'Ardèche et le Chassezac ont dû être revus à la baisse afin de permettre l'utilisation des réserves stockées la plus adaptée, tout en conciliant au mieux les contraintes de cotes touristiques sur les plans d'eau de l'amont (Issarlès, Villefort) et les besoins des principaux usagers sur tout le linéaire des cours d'eau soutenus.

Rappel des arrêtés "sécheresse" :

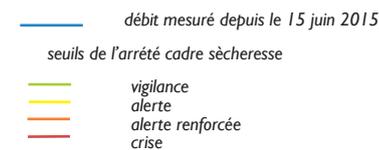
- Chassezac amont : **CRISE** (arrêté préfectoral de Lozère du 31 juillet)
- Beaume-Drobie, Ardèche, Chassezac et affluents non soutenus : **ALERTE RENFORCEE** (arrêté préfectoral d'Ardèche du 17 juillet)
- Ardèche et Chassezac soutenus : **ALERTE** (arrêtés préfectoraux d'Ardèche du 17 juillet et arrêté de la préfecture du Gard du 21 juillet)

Consultez les mesures de restriction :

<http://www.ardeche.gouv.fr> <http://www.lozere.gouv.fr> <http://www.gard.gouv.fr>

Rappelons qu'à cette saison, la qualité de nos rivières est très sensible à la quantité d'eau. Il est donc indispensable que chacun adopte des pratiques responsables, économes en eau et évite tout gaspillage.

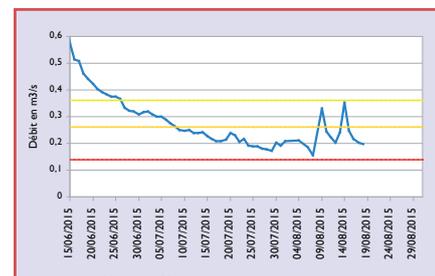
GRAPHIQUES : Evolution des niveaux d'eau



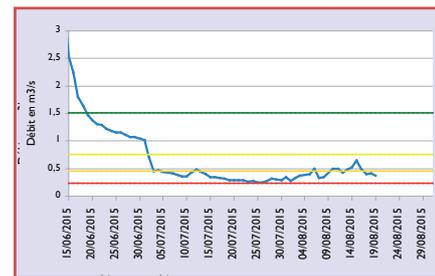
L'Ardèche non soutenue - station de Meyras (station de référence pour les arrêtés sécheresse)



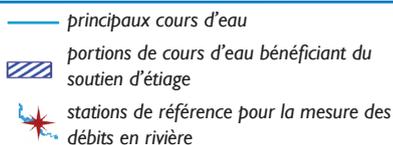
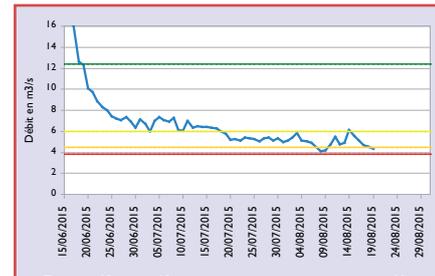
L'Altière - station de la Goulette



La Beaume - station de Peyroche



L'Ardèche soutenue - station de Sauze



Bulletin inf'eau de l'été 2015 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire
n°1 du 29/06/15, n°2 du 10/07/15, n°3 du 24/07/15, n°4 du 7/08/2015, n°5 du 20/08/2015

Info réglementaires :

<http://baignades.sante.gouv.fr>
www.ardeche.gouv.fr
www.lozere.gouv.fr
www.gard.gouv.fr

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
4, allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche-eau.fr

